

RÉPUBLIQUE PRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Dossier complet le :

1. Intitulé du projet

Construction d'une zone d'activités sur un ancien site de la société BUTAGAZ localisé au lieu-dit La Croisière à Bollène (84)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Date de réception :

31.10. 2018

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes Rhône Lez Provence

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Anthony ZILIO, Président de la CCRLP

RCS / SIRET

20010000628000012

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorle(s) applicable(s) du tableau des seulls et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie N° de catégorie et sous catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.) - Rubrique n°39 de l'annexe de l'article Emprise totale du terrain : 2,36 ha R122-2 du Code de l'Environnement. Surface de plancher (SDP) totale prévue : 11 814 m² au maximum: examen au cas par cas Rubrique 41 (aires de stationnement Création d'aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus

ouvertes au public)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La réalisation du projet implique la démolition complète de tous les bâtiments existants (usine, entrepôts, annexes) qui occupent le site.

Le projet consiste principalement en la réalisation d'un bâtiment commerciaux ou industriels répartis sur 21 lots.

Une voie carrossable d'accès sera créée dans la zone de projet, reliant l'avenue Pellegrin à la route de Rode.

	ojet sa
projet s'inscrit da	ns la mutation urbaine du secteur de la Croisière.
4.3 Décrivez somr	nairement le projet
4,3,1 dans sa p	hase travaux
l s'agit d'un chanti	er de construction de bâtiments en contexte périurbain urbain.
Le chantier consiste La déconstruction	era en : 1 de la totalité des hangars et locaux existants sur l'emprise du projet, et l'évacuation des matériaux vers les
filières appropriées	
Les opérations de	dépollution du terrain en fonction des investigations,
• ues terrassement	s, excavations, nivellements.
· la construction d	s, excavations, nivellements. es bâtiments (gros œuvre et finitions) dont infrastructures. abords et d'aménagements paysagers.
· la construction d	s, excavations, nivellements. es bâtiments (gros œuvre et finitions) dont infrastructures. abords et d'aménagements paysagers.
· la construction d	es bâtiments (gros œuvre et finitions) dont infrastructures.
· la construction d	es bâtiments (gros œuvre et finitions) dont infrastructures.
· la construction de	es bâtiments (gros œuvre et finitions) dont infrastructures.
la construction d	es bâtiments (gros œuvre et finitions) dont infrastructures.
la construction d	es bâtiments (gros œuvre et finitions) dont infrastructures.
· la construction d · la réalisation des	es bâtiments (gros œuvre et finitions) dont infrastructures.
la construction des la réalisation des 4.3.2 dans sa p	es bâtiments (gros œuvre et finitions) dont infrastructures. abords et d'aménagements paysagers. phase d'exploitation
 la construction des la réalisation des 4.3.2 dans sa particular des	es bâtiments (gros œuvre et finitions) dont infrastructures. abords et d'aménagements paysagers.
la construction des la réalisation des 4.3.2 dans, sa p	es bâtiments (gros œuvre et finitions) dont infrastructures. abords et d'aménagements paysagers. phase d'exploitation
• la construction des • la réalisation des 4.3.2 dans, sa p Les bâtiments sero	es bâtiments (gros œuvre et finitions) dont infrastructures. abords et d'aménagements paysagers. chase d'exploitation ant à usages commerciaux ou industriels.
• la construction des • la réalisation des 4.3.2 dans, sa p Les bâtiments sero	es bâtiments (gros œuvre et finitions) dont infrastructures. abords et d'aménagements paysagers. chase d'exploitation ant à usages commerciaux ou industriels.
• la construction des • la réalisation des 4.3.2 dans, sa p Les bâtiments sero	es bâtiments (gros œuvre et finitions) dont infrastructures. abords et d'aménagements paysagers. chase d'exploitation ant à usages commerciaux ou industriels.
• la construction des • la réalisation des 4.3.2 dans, sa p Les bâtiments sero	es bâtiments (gros œuvre et finitions) dont infrastructures. abords et d'aménagements paysagers. chase d'exploitation ant à usages commerciaux ou industriels.
la construction des la réalisation des 4.3.2 dans, sa p Les bâtiments sero	es bâtiments (gros œuvre et finitions) dont infrastructures. abords et d'aménagements paysagers. chase d'exploitation ant à usages commerciaux ou industriels.
la construction des la réalisation des 4.3.2 dans, sa p Les bâtiments sero	es bâtiments (gros œuvre et finitions) dont infrastructures. abords et d'aménagements paysagers. chase d'exploitation ant à usages commerciaux ou industriels.
la construction des la réalisation des 4.3.2 dans, sa p Les bâtiments sero	es bâtiments (gros œuvre et finitions) dont infrastructures. abords et d'aménagements paysagers. chase d'exploitation ant à usages commerciaux ou industriels.
la construction des la réalisation des 4.3.2 dans, sa p Les bâtiments sero	es bâtiments (gros œuvre et finitions) dont infrastructures. abords et d'aménagements paysagers. chase d'exploitation ant à usages commerciaux ou industriels.

La décision de l'autorité environne	istrative(s) d'autorisation le projet a-t-il ét mentale devra être jointe au(xj dossier(s)	lé ou sera-t-il soumis ? d'autorisation(s).
Le projet fera l'objet d'une demande d		
Le projet sera soumis à la procédure "		de de l'environnement (rubrique 2150) car la ron 9 hectares,
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération -	
Emprises globales d'aménagement Surface de voirie Espaces verts	***************************************	3805 m ²
Pietonnier	700707020++04700000000000000000000000000	5785 m²
PietonnierSurface au plancher	>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>	1110 m ²
Surface imperméabilisée		plafonné à 50% de la surface du lot plafonné à 75% de la surface du lot
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Lon	g. 44°26'97"E Lat. 04°71'11"N
Parcelles dans zone "La croisière" à Bollène (84)	Pour les catégorles 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Lon Communes traversées :	g ° ' "_ Lat ° ' " _ g ° ' " _ Lat ° ' " _
7 S'adit-ii d'une modification (extens	pignez à votre demande les annexes ion d'une installation ou d'un ouvrage ex cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une	tistant? Oul Non X
4.7.2 \$1 out, décrivez sommairement différentes composantes de votre principal de la été auto	it les projet et	Out Non

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'Implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			La ZNIEFF la plus proche est le Rhône (ZNIEFF de type II n°930012343), située à moins de 100 m du projet. Les autres ZNIEFF à proximité sont le Lez (ZNIEFF II n°93020330) à 1 km à l'est, le massif de Bollène/Uchaux (ZNIEFF I n°930012346) à 3 km au sud est, le Vieux Rhône de la Désirade (ZNIEFF I) à plus de 5 km à l'ouest.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est à un peu plus de 10 km au nord de la zone d'étude ; il concerne le site Roussas.
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Le projet est en voisinage d'infrastructure de transport classée en zone de bruit par arrêté préfectoral du 02/02/2016
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Le projet est en dehors de zone règlementaire, mais il existe sur la commune de Bollène: - le PRI du Lez: prescrit le 08/08/2000 et approuvé le 13/12/2006 - le PPRI du Rhône prescrit le 09/06/1999 et approuvé les 20/01/2000 - le PPRI du Rhône révisé prescrit le 07/05/2002: approuvé le 21 juin 2007. - le TRI d'Avignon par arrêté national du 06/11/2012 Il est concerné par les installations nucléaires, des ruptures de barrage et des mouve ment de terrain. Il est situé dans la zone d'aléas faible de retrait-gonflement des sols argileux et dans la zone modérée seisme.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	0	×	Les bases de données BASIAS et BASOL ne recensent aucune pollution de sol sur la zone de projet. Toutefois, au sud, la zone d'étude était occupée par un site industriel (BUTAGAZ) qui peut avoir engendré des pollutions de sol ou être à l'origine d'éléments enterrés (type cuves)
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	La zone d'étude est située en dehors d'une périmètre de protection rapprochée d'eau potable.
Dans un site inscrit ?		×	Le site inscrit le plus proche est le hameau du Barry (Bollène), à 6 km au nord est de la zone de projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		La zone d'étude est située à moins de 100 m des 2 sites « Natura 2000 » : • La Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Marais de la Vieille » (Directive « oiseaux ») • La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Rhône aval » (Directive « habitats »)
D'un site classé ?		X	Le site classé le plus proche est le hameau du Barry (Bollène), à 6 km au nord est de la zone de projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle Importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Hormis les prélèvements pour l'alimentation en eau potable (réseau public d'adduction), le projet ne générera pas de prélèvement en lien avec une activité particulière.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		Les premières investigations géotechniques n'ont pas détecté d'eau souterraine (nappe ou circulations). Le projet induit au nord une modification des surface imperméabilisées, donc Infiltration déficitaire par rapport à la situation actuelle. Un bassin d'infiltration est prévu sur le périmètre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Le projet occasionnera d'une part une évacuation de matériaux issus des démolitions, et d'autre part des déblais pour la réalisation des niveaux de sous-sol. Une estimation précise des volumes et de leurs destinations sera réalisée avant la phase travaux.
	Est-II déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-II les ressources naturelles du soi ou du sous- soi ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	×		Au sud, le site est actuellement occupé par d'anciens bâtiments en ruine. Cette partie va être remplacé par une zone bâtie en activité. Au nord, le projet va nécessiter le défrichement d'environ 1000 m² de zones boisées. Il nécessiterait aussi l'abattage de 2 arbres remarquables (noté A28 et A29 sur le PLU), mais qui n'ont pas été observés sur le terrain par le géomètre expert.
Milieu nature				La zone d'étude est située à moins de 100 m des 2 sites « Natura 2000 ». Le projet est situé en dehors de ses 2 sites, donc il n'a pas d'incidence sur la pert d'habitats. En revanche les espèces concernées par les zones Natura 2000 sont mobiles et peuvent, pour certaines espèces (oiseaux, chauves-souris), se retrouver dans la zone du projet.

	Est-it susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-Il concerné par des risques technologiques ?	X		A moins de 100 m au nord du projet, présence de 2 établissements classés ICPE (SAS Corbas, et Les Mets de Provence). Risque transport de matières dangereuses (TMD) par voies ferrées et par voies routières Risque rupture de barrage concédé énergie (classe A) et PPI: usine de Bollène Risque centrale nucléaire (Tricastin)
Risques	Est-II concerné par des risques naturels ?	×		Inondation : non concerné. Zone d'aléas faible de retrait-gonflement des sols argileux Zone modérée séisme
	Engendre-t-II des risques sanitaires ? Est-II concerné par des risques sanitaires ?		×	Dépend de la nature des activités (industrielle ou commerciale) qui s'implanteront sur le site.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Le projet, par sa nature, générera des déplacements (allers-retours du domicile au travail) des utilisateurs des locaux. Les stationnements sont prévus pour accueillir les véhicules afin d'éviter l'encombrement de la voirie.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Dépend de la nature des activités (industrielle ou commerciale) qui s'implanteront sur le site.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		×	Dépend de la nature des activités (industrielle ou commerciale) qui s'implanteront sur le site.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	0	X	Dépend de la nature des activités (industrielle ou commerciale) qui s'implanteront sur le site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?		X	Dépend de la nature des activités (industrielle ou commerciale) qui s'implanteront sur le site.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Les rejet seront intrinsèques : • aux déplacements motorisés générés, • au chauffage, • à l'activité. Dépend de la nature des activités (industrielle ou commerciale) qui s'implanteront sur le site.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Dépend de la nature des activités (industrielle ou commerciale) qui s'implanteront sur le site. Les eaux pluviales ruisselleront sur les superficies imperméabilisées supplémentaires et seront collectées dans un bassin de rétention.
	Engendre-t-il des effluents ?	×		Les eaux usées générées par les utilisateurs des lieux seront collectées et traitées via le dispositif d'assainissement qui dessert la ville. Dépend de la nature des activités (industrielle ou commerciale) qui s'implanteront sur le site.
	Engendre-t-II la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Le chantier générera des déchets divers, collectés par des bennes dédiées et évacués selon les filières appropriées. En fonctionnement, les activités industrielles ou commerciales seront sources de déchets ménagers et assimilés. Ils seront collectés et évacués par les filières de gestion des déchets ménagers en place sur la commune de Boilène

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sot?		×	Sur la partie Nord, le projet induit une mutation d'usage, d'activités agricoles (prairie de fauche) vers un usage commercial/industriel. Au sud, il remplace un ancien site BUTAGAZ, donc garde le même type d'usage.
approuves	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
		OF STREET, THE	DOM: NAME OF	
	nces du projet identiti Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévoit une gestion des eaux pluviales via un bassin de rétention et l'aménagement des espaces verts.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquol.

Le projet prévoit la mutation d'une friche industrielle en un secteur d'activité économique. Cette mutation permet de valoriser le site et de gérer les déchets actuellement présents sur le site (notamment l'amiante).

Les impacts éventuels du projet sur le milieu naturel seront étudiés dans le dossier de gestion des eaux pluviales, encadré par la procédure loi sur l'eau (articles R214-1 et suivants du code de l'environnent).

La séquence ERC (Eviter Réduire Compenser) sera décrite dans le Permis de Construire.

A ce titre une étude d'impact sur l'environnement semble redondante.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Annexe 7 : analyse HAP sur enrobés, SOCOTEC/SYNLAB juillet 2018
- Annexe 8 : diagnostic amiante, SOCOTEC 2018
- Annexe 9 : diagnostic déchets, SOCOTEC 2018
- Annexe 10 : étude géotechnique, FONDASOL mars 2018

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Bollène

le,

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus